



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITEE

E/CONF.85/L.37 (Abstract)
13 juillet 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

SIXIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
New York, 25 août-3 septembre 1992
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORTS DES DIVISIONS ET DES GOUVERNEMENTS SUR LA SITUATION
DANS LEURS REGIONS ET LEURS PAYS ET SUR LES PROGRES ACCOMPLIS
QUANT A LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES DEPUIS LA
CINQUIEME CONFERENCE

Rapport de la Suisse

Document présenté par la Suisse**

Résumé

Depuis la dernière Conférence des Nations Unies sur les noms géographiques, qui a eu lieu en 1987, la proposition a été lancée de créer un Comité national de toponymie pour la Suisse. Le cadre juridique actuel prévoit une commission de toponymie dans chacun des 26 cantons mais n'en prévoit pas au niveau national. Lors d'une réunion qu'ils ont tenue en 1988, les représentants de la plupart de ces commissions ont indiqué qu'un organisme national de toponymie n'était pas vraiment indispensable; en revanche, ils ont accueilli avec satisfaction l'idée de continuer à échanger des informations avec toutes les institutions s'occupant de la question.

*/ E/CONF.85/1/Rev.1.

**/ Document établi par Ernst Spiess, Institut für Kartographie, Zurich (Suisse).

Des noms ont déjà été relevés sur les cartes au 1/5 000 ou au 1/10 000 couvrant l'ensemble du pays. Ces travaux se poursuivent en vue de l'établissement d'un inventaire plus détaillé parallèlement à la réalisation d'études cadastrales. Les commissions de toponymie ont essentiellement pour tâche de déterminer si la forme écrite du toponyme doit être conforme au dialecte local ou à la langue normalisée et de décider comment ces noms doivent s'orthographier.

La constitution d'un fichier regroupant tous les noms figurant sur les séries de cartes topographiques nationales a été entreprise et les toponymes relevés sur les cartes au 1/200 000 ont déjà été saisis sur disquette. Le rapport comprend une liste des index disponibles. Il a également été décidé de publier un index abrégé sur la base du fichier de données mentionné plus haut.

La Suisse étant un pays multilingue, les exonymes sont couramment utilisés, même si leur nombre tend à diminuer quelque peu.

En l'absence d'un organisme officiel de toponymie en Suisse, toutes les activités au niveau international, comme la participation à la Division de langue néerlandaise et de langue allemande du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques ou au Comité permanent des noms géographiques, dépendent de l'initiative personnelle et de l'intérêt des experts ainsi que des institutions auxquelles ils appartiennent.
